

AMÉNAGEMENT FORESTIER EN RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES

J. BONNIER

Théoriquement, il ne devrait pas y avoir lieu de faire exception pour les espaces naturels et forestiers méditerranéens, tant la notion d'aménagement forestier paraît "universelle".

Il demeure que, pour de nombreuses raisons, la plupart historiques, sociologiques et économiques, mais aussi écologiques, la région méditerranéenne française doit être parmi celles où l'aménagement forestier (y compris les plans simples de gestion) est le moins pratiqué à ce jour. Nous ne connaissons pas de texte traitant spécifiquement de cette singularité. Mais peut-être est-ce que l'on a jusqu'ici conçu difficilement qu'il puisse y avoir dans une région, de manière majoritaire, des aménagements dans lesquels la production ne serait pas l'objectif le plus important et où même elle pourrait ne pas figurer dans les projets ?

D'ailleurs, d'une manière plus générale, il n'est guère de lieux où trouver des références sérieuses sur la (les) sylviculture(s) méditerranéenne(s), en France ainsi que dans les autres pays méditerranéens. Hormis la subéiculture (Vignes, 1990) et la prise en compte de la défense des forêts contre l'incendie (Delabrazé, 1990), rares sont les essais de codification des pratiques sylvicoles originales, adaptées aux écosystèmes méditerranéens (Coste, 1984 ; Neveux *et al.*, 1986) ⁽¹⁾.

L. Liacos ⁽²⁾, par exemple, en a choqué plus d'un lorsque, dès la décennie 1970, il disait que la forêt méditerranéenne, non seulement produit de la viande (d'élevage ou de chasse) et du bois, mais dépend bien souvent de l'aide que les animaux lui apportent pour accélérer la minéralisation de litières trop stables en raison du déficit hydrique.

Nous avons aussi coutume de dire, à Forêt méditerranéenne, que nos forêts sont celles de toutes les contraintes ; chacune de celles que l'on y rencontre peut se trouver ailleurs, mais nulle part ailleurs on n'en trouve autant rassemblées : sécheresse estivale, sols squelettiques, fortes pentes, orages torrentiels, faible nébulosité et donc rayonnement intense, incendies fréquents, urbanisation débridée, très faible productivité, filière-bois inexistante...

Enfin, au cours de l'histoire, l'action des forestiers (au sens large), dans nos régions, a plus souvent été policière qu'aménagiste (Prax, 1980, 1981) ou alors elle s'est exprimée à travers les grands

(1) N'oublions cependant pas les travaux de M. Ducrey *et al.* de l'INRA, en particulier sur la sylviculture du Chêne vert.

(2) Propos recueillis par l'auteur lors d'une tournée en Chalcidique (Grèce).

reboisements, annonces de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) (Frances, 1985) ou de l'équivalent français de la Défense et Restauration des Sols (DRS).

De ce fait, il ne s'est pas facilement créé, dans notre région, une culture forestière conforme à celle que l'on peut trouver ailleurs en France ou en Europe du Centre et du Nord.

Tout cela n'empêche pas qu'on se soit préoccupé d'aménagement, bien au contraire, mais cela nécessite que l'on s'achemine vers une conception de documents plus adaptés aux conditions de la région.

Comme les régions méditerranéennes sont en outre extrêmement variées, on y trouve, bien entendu aussi, des forêts se développant dans des conditions comparables aux forêts du reste de la France. Là, il n'y a pas lieu de faire de distinction et, lorsqu'aménagement il y a, il est généralement des plus classiques.

Dans les autres cas, on peut explorer la question à travers quelques considérations sur les thèmes majeurs qu'il est d'usage d'évoquer dans une démarche d'aménagement (Dubourdieu, 1997).

LE MILIEU NATUREL

Le milieu naturel méditerranéen est spécifique — on y trouve des associations végétales que l'on ne rencontre pas dans les autres milieux forestiers — infiniment plus riches d'espèces — dont certaines en danger (Quézel, 1974) — et qui plus est, composées souvent d'essences peu forestières. En sorte que cela a nécessité des approches caractéristiques dont les plus récentes sont les catalogues de stations (une douzaine) mis au point en Languedoc-Roussillon — surtout dans les Pyrénées-Orientales — et les travaux sur l'autécologie des espèces et la typologie des stations.

En Languedoc-Roussillon, l'Inventaire forestier national, se basant sur ses propres données enrichies de travaux écologiques, le Centre régional de la Propriété forestière (CRPF) et différents services [Service régional de la Forêt et du Bois (SERFOB), Institut national de la Recherche agronomique (INRA), Centre d'Écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE)...] ont conçu une série de rapports (treize à ce jour) permettant d'analyser les peuplements forestiers massif par massif (par exemple, Krebs, 1987) et de décrire les types de peuplement (milieu et végétation) pouvant aller jusqu'à des données dendrométriques concernant l'essence dominante de chaque type.

À la suite de ce travail, le CRPF Languedoc-Roussillon a conçu et édité des "Guides des stations forestières" (CRPF Languedoc-Roussillon, n.d.). Ceux-ci permettent au sylviculteur d'utiliser plus directement les informations contenues dans les typologies, de s'orienter vers l'observation des données qui caractérisent sa forêt ou ses parcelles, d'être conduit aux objectifs envisageables pour sa gestion et aidé dans ses décisions.

Dans une même direction, le CEMAGREF d'Aix-en-Provence lançait, dès 1982 (Alexandrian et Labadie, 1982), des études sur l'autécologie des essences (Boisseau, 1993), complémentaire à la typologie des stations, car elle donne des éléments sur la connaissance des essences caractéristiques selon les conditions du milieu pour l'ensemble de la région méditerranéenne.

Ces travaux sont donc un sérieux pas en direction d'une démarche adaptée d'aménagement forestier.

LA DYNAMIQUE

Les milieux naturels méditerranéens connaissent des dynamiques particulières car ils sont souvent affectés par l'incendie.

Seigue avait défini dès 1962 une zone "rouge" où 4 % de la surface forestière est touchée annuellement par l'incendie, ce qui équivaut à un passage du feu en moyenne tous les 25 ans.

Il en résulterait une certaine inaptitude de la forêt méditerranéenne à être aménagée, l'aménagement s'inscrivant généralement dans une durée supérieure à 25 ans. La zone "rouge", délimitée administrativement, sert aussi de référence à des prises de position concernant des territoires plus vastes : dans l'esprit de bien des gens, les massifs situés au sud des autoroutes A8 et A9 (la Provence Orange-Vintimille, la Languedocienne et la Catalane Orange-Le Perthus), et quelquefois même de part et d'autre de ces voies, sont dans une situation de précarité telle que la défense des forêts contre l'incendie paraît être la seule raison d'y intervenir (Renaud, 1988 ; Mourey, 1990).

Par ailleurs, en région méditerranéenne, la forêt (on dit aussi la "colline" en Provence, la "garrigue" en Languedoc) est davantage l'espace extérieur au monde habité, ce qui correspond à l'étymologie du mot (*foris* = dehors), qu'un espace boisé tel qu'on l'entend plus généralement en France. Ainsi, l'aménagiste peut-il se trouver confronté à une lande à Brachypodes "agrémentée" de quelques taches de Romarin et de Chêne kermès avec, ici ou là, un Pin d'Alep ou un Genévrier.

Rien n'empêche le propriétaire de définir ses propres objectifs pour de tels espaces naturels et de demander un aménagement adapté qui pourrait viser, par exemple, à les maintenir en l'état, pour y conserver le décor ou favoriser la chasse.

Mais une formation de ce genre peut aussi présenter une dynamique potentielle qui, dans l'absolu et en l'absence d'incendie, pourrait la conduire progressivement à un sol totalement couvert de végétation, puis à connaître un développement de la fruticée pour aboutir enfin à l'apparition d'arbres.

Des choix seraient donc possibles, qui orienteraient l'aménagement, si les propriétaires (et bien souvent aussi les pouvoirs publics) étaient en état de les exercer.

LES BESOINS CULTURELS, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

En région méditerranéenne, on trouve schématiquement trois familles de situations, dont deux très tranchées :

- les espaces naturels et forestiers du littoral, de composition complexe, soumis à l'urbanisation et à l'incendie, et où un aménagement axé sur une sylviculture de production ligneuse est impossible à imaginer,

- les forêts de montagne (moyenne ou plus élevée) où le caractère méditerranéen ne s'oppose pas formellement à la pratique d'aménagements classiques,

- la troisième, intermédiaire entre les deux précédentes, se trouve dans les collines, les garrigues ou les maquis intermédiaires, les basses Cévennes, les franges Ouest et Sud des Alpes, les Corbières, les Fenouillèdes, la frange Nord des Albères, la Corse... On y rencontre des forêts très franchement méditerranéennes pouvant revêtir toutes les formes, depuis la futaie régulière (naturelle ou issue de reboisements parfois séculaires) jusqu'au taillis simple.

Mais malheureusement, les gestionnaires, publics ou privés, se heurtent à la question des besoins de la société d'aujourd'hui, sachant que la rémunération des interventions, et même des seuls

actes de sylviculture, ne peut jamais (ou presque) s'y satisfaire de la seule vente des produits ligneux et qu'elle nécessite toujours (ou presque) une participation de la collectivité.

De manière générale, le principal consensus social tend aujourd'hui à se faire sur l'intérêt de la seule présence des espaces naturels forestiers, tels qu'ils sont, en évitant toute évolution intempestive (fermeture du couvert ou incendie !). L'abondance des nouvelles zones protégées mises en place ou en passe de l'être (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, Parcs nationaux et régionaux, réserves de tous ordres) témoigne puissamment de cet objectif.

Les forestiers qui ont eu jusqu'ici pour devise d'« *imiter la nature en hâtant son œuvre* » sont priés, en région méditerranéenne au moins, de « *limiter la nature en freinant son œuvre* ». Ceci est, bien entendu, directement lié à l'urbanisation croissante des populations et de leurs représentants. Cela va jusqu'au paradoxe que constitue la défense des forêts existantes et, dans le même temps, le refus explicite de leur extension sur les terres abandonnées par l'agriculture et/ou négligées par l'urbanisation.

En deuxième lieu, arrive ce que l'on qualifie de paysage (DDA, 1971), mais qui n'est, en fait, qu'un décor puisqu'on ne prend pas en compte le fonctionnement, la dynamique, l'évolution de la logique socio-économique du territoire, pour ne s'en tenir qu'à son aspect visuel présent (Rinaudo, 1996).

Un troisième objectif consiste à mettre la forêt en autoprotection contre le feu. Il apparaît assez contradictoire avec les précédents objectifs car il implique des interventions quelquefois importantes et visibles (grandes coupures, pare-feu, pistes...).

On souhaite aussi que la forêt soit un lieu d'accueil et de promenade, ludique ou pédagogique.

Vient ensuite l'objectif général de la protection des écosystèmes et des périphéries de la forêt (bruit, érosion, vent, pollutions...).

Puis, et à parité, bien qu'intéressant des groupes non nécessairement identiques, arrivent le pastoralisme et la chasse.

Enfin, on trouve la production de bois.

Bien sûr, ici ou là, tel ou tel pourra contester cette hiérarchisation des objectifs sociaux, mais on ne pourra pas ignorer le fait que la production de bois est loin d'être parmi les objectifs premiers donnés à la gestion des forêts méditerranéennes.

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AMÉNAGEMENT (ÉQUIPEMENT) DU TERRAIN

Dans ce contexte, il n'est pas rare que la démarche d'aménagement des forêts se confonde, dans l'esprit des décideurs politiques ou administratifs, avec la réalisation d'équipements tels que les aires d'accueil, de stationnement... Il est alors fréquent que les interventions sylvicoles soient peu désirées dans les parcelles laissées à l'état "naturel".

DES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES ONT TOUT DE MÊME LIEU

De manière formelle, la plupart des forêts publiques (plus de 90 %) disposent d'un document d'aménagement. Celui-ci peut être assez complet et conforme aux règles de l'art, notamment dans les forêts domaniales, mais il peut être aussi plus sommaire, prescrivant seulement quelques mesures de gestion, surtout dans les forêts communales des milieux de "garrigues" et de "colline".

Par contre, les plans simples de gestion ne concernent guère plus de 12 % de la surface des forêts privées, en grande partie du fait que la plupart des propriétaires n'atteignent pas les 25 ha qui rendent le plan de gestion obligatoire.

Il est toutefois hardi de prétendre que tous ces documents correspondent véritablement à ce que l'on est en droit d'attendre d'un aménagement équilibré tel qu'il est prescrit dans les manuels. En particulier, dans les massifs les plus fortement soumis aux conditions méditerranéennes, l'incendie, la protection du milieu et l'accueil du public y prennent toujours le pas sur tous les autres objectifs.

Aussi n'évoquerons-nous que quelques exemples à titre d'illustration.

On a déjà cité les aménagements de suberaies qui, bien que rarissimes actuellement, sont au moins techniquement possibles (Vignes, *op. cit.*).

D'autres projets existent, tels, dans l'Hérault, des coupes d'éclaircie dans des taillis de Chêne pubescent, réservant, non pas des baliveaux mais six cents pieds à l'hectare afin de favoriser le pâturage. On peut, dans ce cas, parler d'aménagement : ce projet s'inscrit dans un calendrier de rotation de parcelles à 10-15 ans car, en dépit du pâturage, le milieu tend naturellement à se refermer, et l'herbe à disparaître, ce qui nécessite des interventions périodiques.

Dans le Vaucluse, la forêt domaniale du Petit Luberon (3 000 ha en versant Sud) fait l'objet d'un aménagement dont les objectifs principaux sont la protection des milieux et leur maintien dans un état ouvert, aux fins de biodiversité floristique et faunistique, l'ouverture au public, et la conservation du paysage (décor).

Il s'agit pour l'essentiel de garrigues à Chêne vert ou à Pin d'Alep et de pelouses de crête, artificiellement dues au pâturage que l'on entend perpétuer.

Un tel aménagement exclut pratiquement toute intervention sylvicole classique : il n'est pas question d'imaginer une exploitation rentable, compte tenu avant tout des exigences du Parc naturel régional, mais aussi de la difficulté qu'il y aurait à la réaliser en l'absence de pistes.

Tout au plus sont admises quelques interventions visant à contenir la croissance de la biomasse pour minimiser le danger d'incendie, qui menace la périphérie Sud très urbanisée et "mitée".

Dans le Gard, à Calvisson, la forêt communale a fait l'objet d'un aménagement dans lequel figure une série de "protection physique et paysagère" de 450 ha face à une série de "production-protection" de 70 ha, dans laquelle, il faut bien le dire, le mot production figure presque pour mémoire.

Le feu a touché cette forêt, essentiellement de Chêne vert et de Pin d'Alep, sept fois en sept ans pour un total de plus de 200 ha.

Autant dire que l'aménagement consiste finalement à organiser des interventions très prudentes, visant à la fois à se protéger du feu et à conserver à la forêt communale ses caractéristiques d'écrin naturel à côté du village ⁽³⁾.

Dans les Alpes-Maritimes (ONF, 1996), les forêts domaniale et communale (Cannes) de l'île Sainte-Marguerite font l'objet d'un aménagement dans lequel l'objectif est d'assurer la protection et le renouvellement des peuplements forestiers remarquables, en confortant le rôle de "vitrine" d'une forêt méditerranéenne typique et en accueillant le public. Les 160 ha concernés sont conduits selon trois séries : le littoral où seuls 0,2 ha de pins sont renouvelés annuellement, la partie centrale forestière où 0,65 ha par an sont renouvelés (Pin d'Alep, Pin pignon), avec des passages tous les 10 ans en éclaircie, et une série autour d'un étang faisant l'objet d'un traitement "protégé".

(3) ONF Service départemental de Nîmes - Aménagement de la forêt communale de Calvisson.

Peut-être cet aménagement est-il un prototype de ce qui conviendrait à ces forêts littorales à forte pression de tourisme et de promenade, sachant que le caractère insulaire dispense ici le gestionnaire de l'angoissante question de la circulation et du stationnement des voitures.

Ces quelques exemples montrent que l'imagination n'est pas absente du monde méditerranéen.

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

On peut avancer que l'aménagement en région méditerranéenne dépend de trois facteurs clés :

- la probabilité de l'incendie,
- la formulation claire des besoins,
- la dimension et la durée variables.

L'incendie

Là où le feu a quelque chance de passer tous les trente ans ou moins, il ne paraît pas raisonnable d'investir dans un aménagement de conception classique. Certes, on peut théoriquement imaginer

une sylviculture et une organisation du territoire qui accroissent la résistance des peuplements aux incendies, mais il faudrait que cela concerne l'ensemble du massif menacé, ce qui implique des solutions foncières non encore entrevues.

Dans le cas où l'on y parviendrait, Delabrazé (*op. cit.*) a ouvert des perspectives d'ordre sylvicole qui pourraient être mises en œuvre (à notre connaissance cela n'a pas été le cas). Un tel aménagement (forestier) impliquerait un fort investissement, nécessairement collectif et public, dans l'aménagement (équipement) du massif, concernant des séries qui devraient être définitivement extraites du système forestier : pistes, zones cultivées et tenues désherbées, points d'eau, réseaux éventuels d'arrosage, zones éventuellement arborées mais systématiquement tenues à un très bas niveau de biomasse, etc.

La formulation claire des besoins

C'est un sérieux objet de débat qui s'ouvre directement sur l'allocation des ressources, *a priori* publiques, sans lesquelles rien n'est possible (1,4 milliard de francs sont actuellement dépensés annuellement par la collec-



Chantier de débroussaillage. Entretien d'un pare-feu

Photo J.-L. HAMANN - ENGREF Nancy



Pin pignon dans le Var

Photo P. BOUVAREL - ENGREF Nancy

tivité publique pour les espaces naturels et forestiers méditerranéens) (Nectoux, *in* Forêt méditerranéenne, 1994).

Aujourd'hui, les différents groupes concernés présentent chacun des arguments que l'on peut synthétiser ainsi :

- pour que la forêt méditerranéenne ne brûle plus, il faut concentrer l'essentiel des moyens contre le feu : prévention, lutte, (le reste nous sera donné par surcroît...),
- si la forêt méditerranéenne devient rentable, alors elle n'aura plus de raisons de brûler...
- la forêt méditerranéenne est une formidable réserve de nature, un témoin des paysages ruraux d'antan (quand exactement ?) et il ne faut pas la toucher, sauf éventuellement pour l'empêcher de changer...
- la forêt méditerranéenne existe grâce aux sylviculteurs qui en sont les garants, il faut leur donner les moyens de la gérer (dans quel but ?),
- la forêt méditerranéenne s'est toujours (plus ou moins) bien intégrée dans le monde rural ; les collectivités, communes, syndicats intercommunaux... devraient jouer un rôle accru dans la politique forestière (pourquoi pas ?),
- la forêt méditerranéenne est une source d'emplois non négligeable (qui va les rémunérer ?),
- etc.

Il demeure cependant que les forêts méditerranéennes appartiennent pour 70 % à des particuliers et pour 30 % à la collectivité, essentiellement aux communes ⁽⁴⁾.

On peut dès lors proposer le calcul suivant :

— admettons que 50 % des surfaces de forêts publiques soient véritablement l'objet d'un effort de gestion (car, aujourd'hui, bien des municipalités ne s'en soucient guère même si la plupart des forêts sont l'objet d'un document d'aménagement),

— et que 20 % des surfaces des forêts privées soient de même sérieusement prises en compte par leurs propriétaires (c'est optimiste), cela représente :

$$(30 \% \times 50 \%) + (70 \% \times 20 \%) = 29 \%$$

de l'ensemble de la forêt méditerranéenne, soit moins d'un tiers, susceptible de connaître une réponse à un stimulus public, s'il y en avait un. Car il ne servirait évidemment pas à grand-chose de planifier une politique forestière qui ne s'appuierait pas sur des propriétaires motivés.

Ainsi peut-on suggérer :

- de faire un réel effort d'investigation en vue d'une meilleure connaissance des demandes de notre société en matière d'espaces naturels et forestiers méditerranéens,
- d'axer la politique d'animation et d'investissement en fonction de ces demandes.

La dimension et la durée variables

Toutefois, l'évolution constatée durant les trente ou quarante dernières années nous montre que les attentes de nos contemporains ne sont plus celles de l'après-guerre. On peut imaginer que cette tendance va se poursuivre et que d'ici dix, quinze ou trente ans, les espaces naturels et forestiers méditerranéens devront répondre à de nouveaux besoins (Forêt méditerranéenne, 1999).

Ainsi, compte tenu de l'important morcellement des forêts méditerranéennes et de l'accélération du rythme de changement des personnalités politiques, il devient de plus en plus fréquent que l'on

(4) Les forêts domaniales, dont la proportion est faible, bénéficient d'un transfert de ressources au sein de l'Établissement public gestionnaire (ONF).

conçoive les aménagements comme des outils de gestion stratégique plutôt que comme des documents intangibles jusqu'à leur terme ; on révisera vraisemblablement les aménagements de plus en plus souvent.

On n'imagine plus aujourd'hui qu'un service gestionnaire conduise les études préalables, les analyses sans l'aide de spécialistes extérieurs (écologues, historiens, sociologues...) et sans y associer, de manière plus ou moins formelle, des représentants des communes concernées, des chasseurs, des associations... Il ne serait donc pas plus raisonnable que les choix qui engagent l'aménagement ne soient pas proposés à ces différents partenaires, voire négociés avec eux. C'est en tout cas l'évolution qui s'opère actuellement au sein de l'Office national des Forêts en région méditerranéenne.

Mais il est vraisemblable qu'il faille aussi accepter une variabilité dans l'espace car, compte tenu des incendies et de l'évolution sociale des objectifs, il deviendra utile, sinon nécessaire, d'imaginer des projets par massifs, intégrant les forêts publiques et des forêts privées. C'était déjà le cas pour les Plans intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement forestier (PIDAF) ; c'est maintenant une tendance vers laquelle s'oriente en particulier le Centre régional de la Propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse ; de plus en plus, ses techniciens, avec ceux des communes, des syndicats de sylviculteurs, de l'ONF s'engagent vers des "plans de massifs", proposant aux divers propriétaires et gestionnaires des orientations générales de gestion. Tout ne se résout pas d'un coup, mais les résultats paraissent prometteurs à qui saura être patient et délicat.

Alors, à l'évolution des objectifs, il faudra ajouter l'évolution des surfaces et il est probable qu'il faudra un jour concevoir des séries portant sur des assises foncières évolutives...

Ainsi, l'aménagement en région méditerranéenne, bien que peu développé, est-il peut-être en train de connaître une évolution annonciatrice de changements vastes et utiles également à d'autres régions.

La sylviculture de plaisance (Bonnier, 1992)

Qu'il s'agisse des propriétaires forestiers privés, des communes ou d'autres institutions qui pourraient s'y investir, compte tenu de la faible rentabilité économique des forêts méditerranéennes, il semble que l'idée que l'on puisse gérer la forêt "pour le plaisir" est de nature à faciliter la mise en œuvre d'une politique forestière renouvelée. On a déjà cité l'exemple de la substitution des flottes de pêche par les flottes de plaisance : leur développement a donné à l'industrie navale un bien plus sérieux coup de fouet que le maintien artificiel des petits métiers de la mer et on ne regrette guère les efforts de la collectivité en faveur de leur développement, du moins quant à l'emploi et à l'économie locale (pour ce qui est des écosystèmes marins, c'est une autre histoire).

Une telle orientation — qui ne devrait cependant pas exclure les orientations plus classiques — supposerait, en amont de l'aménagement, une série de mesures visant à associer sylviculteurs privés et collectivités publiques de manière à constituer des massifs forestiers d'une taille permettant un programme efficace de gestion, incluant la défense contre les incendies.

Il pourrait s'agir de mesures foncières, visant :

- d'une part à désamorcer la tentation de la spéculation en vue de l'urbanisation,
- et d'autre part à décharger les propriétaires involontaires, (et ignorant souvent l'existence de leur bien), de ce qui est pour eux sans intérêt au profit d'un gestionnaire plus intéressé.

On pourrait y inclure aussi des mesures d'incitation d'ordre fiscal, d'appui technique et d'animation, et de subventions ou d'aides contractuelles.

Alors, dans un massif, les différents gestionnaires pourraient concevoir ensemble des aménagements correspondant aux objectifs négociés des sylviculteurs plaisanciers et des collectivités qui pourraient, même dans une politique d'accueil du public à fins de loisirs ou de pédagogie, comporter des séries variées allant de la réserve intégrale jusqu'à la production ligneuse ; la présence de ces séries de production aurait en outre pour avantage de montrer au public une facette intéressante de l'activité forestière, peut-être au même titre que le maintien, dans les Parcs naturels régionaux, de pratiques agricoles ou pastorales non rentables aux fins de conservatoire ethnologique.

Le document d'aménagement, tenu à la disposition du public, pourrait alors être conçu comme un acte de pédagogie et d'accueil.

Comme nous aimons à le dire à Forêt méditerranéenne, « *on n'empêche pas les arbres de pousser* » et il y a lieu de se demander si, dans la région méditerranéenne, on ne ferait pas de meilleurs aménagements avec des plaisanciers privés, propriétaires ou membres associatifs, et des élus communaux passionnés, qu'avec des sylviculteurs découragés. Et si, à la fin, on ne créerait pas plus d'emplois et on ne produirait pas de plus grandes aménités et... plus de bois.

Enfin, on constate de plus en plus que les nouveaux groupes sociaux (associations, mouvements écologistes) et les nouvelles institutions (DIREN, Agences régionales, Parcs, etc.), ressentant le besoin de disposer de plans de gestion, éclairent d'un nouveau jour la notion d'aménagement, voire la découvrent.

Ainsi appartient-il à tous ceux qui s'intéressent, à un titre ou à un autre, aux espaces naturels et forestiers méditerranéens d'inventer, ensemble, ce que sera l'aménagement forestier méditerranéen des décennies à venir.

La rédaction de cet article m'a en tout cas donné une furieuse envie de proposer que l'aménagement soit un des thèmes de Foresterranée 2002.

J. BONNIER
Secrétaire général de
l'ASSOCIATION FORÊT MÉDITERRANÉENNE
14, rue Louis-Astouin
F-13002 MARSEILLE

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRIAN (D.), LABADIE (J.). — Le Pin pignon. Fiches Forêt méditerranéenne. — *Forêt méditerranéenne*, tome IV, n° 2, 1982, pp. 323-326.
- BOISSEAU (B.). — Autécologie des essences et typologie des stations forestières. Rencontres forestiers-chercheurs en forêt méditerranéenne. La Grande Motte, octobre 1992. — Paris : INRA, 1993. — pp. 15-31 (Les Colloques ; 63).
- BONNIER (J.). — Pour une sylviculture de plaisance. — *La Feuille et l'Aiguille*, n° 8, 1992.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON. — Guide des stations forestières des Basses Cévennes à Pin maritime. — Montpellier : CRPF, n.d. — 56 p.
- COSTE (D.). — Une technique oubliée d'exploitation du Chêne vert, le "débourdage" ou "saut du piquet". — *Forêt méditerranéenne*, tome VI, n° 2, 1984, pp. 167-169.

- DDA DES BOUCHES-DU-RHÔNE – OREAM. — Nature-site-paysage. — Marseille : DDA, 1971.
- DELABRAZE (P.). — Quelques concepts sylvicoles et principes d'aménagement de prévention de risque-incendie. — *Revue forestière française*, vol. XLII, n° spécial "Espaces forestiers et incendies", 1990, pp. 182-187.
- DOUHERET (J.). — La Sylviculture : un plaisir ou un devoir ? — *La Feuille et l'Aiguille*, n° 8, 1992.
- DUBOURDIEU (J.). — Manuel d'aménagement forestier. — Paris : Office national des Forêts ; Lavoisier, 1997. — 244 p.
- FORÊT MÉDITERRANÉENNE. — Aménagement du territoire et forêt méditerranéenne, Enjeux et perspectives. — *La Feuille et l'Aiguille*, n° 4, 1994.
- FORÊT MÉDITERRANÉENNE. — Les forêts méditerranéennes en 2030. — *Forêt méditerranéenne*, n° spécial 1999.
- FRANCES (R.). — La Forêt domaniale de l'Aigoual suivi des biographies de Fabre et de Flahault. — *Forêt méditerranéenne*, tome VII, n° 1, 1985, pp. 3-26.
- KREBS (M.). — IFN, Typologie forestière des Albères (P.O.). — Montpellier : IFN, avec le concours du CRPF, 1987. — 144 p. + annexes.
- MOUREY (J.-M.). — Les Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier dans le département du Var. — *Revue forestière française*, vol. XLII, n° spécial "Espaces forestiers et incendies", 1990, pp. 218-229.
- NEVEUX (M.) *et al.* . — Plaidoyer pour une sylviculture du Pin d'Alep par les techniciens de terrain. — *Forêt méditerranéenne*, tome VIII, 1986, n° 1, pp. 13-18.
- ONF, SERVICE DÉPARTEMENTAL DE NICE. — Forêt domaniale de l'île Sainte-Marguerite. — *Forêt Méditerranéenne*, tome XVII, n° 1, 1996, pp. 26-27.
- PRAX (J.). — Forêts et disette de bois en Bas-Languedoc à la fin de l'Ancien Régime. — *Forêt méditerranéenne*, tome II, n° 1, 1980, pp. 201-208 ; tome III, n° 2, 1981, pp. 179-186.
- QUÉZEL (P.). — Les Forêts du pourtour méditerranéen. — MAB – UNESCO, 1974. — pp. 9-33.
- RENAUD (G.). — L'Esprit Pidaf (Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier) : exemple de SIVOM du Haut de l'Arc et de la Commune de Pourcieux. — *Forêt méditerranéenne*, tome X, n° 1, 1988 (Foresterranée'87), pp. 63-64.
- RINAUDO (Y.). — Les Campagnes méditerranéennes : de la terre au Paysage méditerranéen. — *Méditerranée*, 1.2, 1996, pp. 43-52.
- VIGNES (E.). — Sylviculture des suberaies varoises. — *Forêt méditerranéenne*, tome XII, n° 2, 1990, pp. 125-130.

AMÉNAGEMENT FORESTIER EN RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES (Résumé)

La Région méditerranéenne est une de celles où l'aménagement forestier traditionnel est peu pratiqué. Les milieux y sont caractéristiques et les besoins culturels, sociaux et économiques ne s'expriment pas très clairement.

La société, quasi totalement urbanisée, attend plus volontiers l'équipement des terrains que les aménagements des peuplements.

Toutefois, lorsqu'il agit, l'aménagiste est très souvent invité à la plus grande discrétion : on lui demande surtout de protéger la forêt de l'incendie, et de conserver un décor.

En fait, les espaces naturels forestiers méditerranéens qui sont l'objet d'une certaine gestion ne représentent au mieux que le tiers du total et il serait bon que nos contemporains puissent mieux exprimer ce qu'ils en attendent de manière à mieux orienter la gestion.

FOREST PLANNING IN MEDITERRANEAN REGIONS (Abstract)

Traditional forest planning is not widespread in the Mediterranean region. The environments are characteristic and cultural, social and economic needs are not clearly expressed.

The social fabric is almost entirely urban and consequently expectations are centered more on facilities than on sylvicultural considerations.

However, when action is taken, planners are urged to be as discreet as possible — they are expected mainly to protect forests from fire and maintain the scenery.

In fact, only one third at most of natural forest areas in the Mediterranean region is managed to some degree. It would be advisable for social expectations to be more clearly expressed so as to guide management options.
